

ZT3000

GARANTIE RESTREINTE DE 36 mois / 1 000 HEURES

Conditions générales et certaines des responsabilités de l'acquéreur

Bobcat Company offre la garantie décrite ci-dessous à l'acquéreur primitif d'une nouvelle tondeuse autoportée Bobcat® ZT3000 chez tout concessionnaire Bobcat agréé. La responsabilité de Bobcat Company en vertu de la présente garantie restreinte se limite à la réparation et au remplacement, à sa discrétion, de toute pièce couverte qui s'avère défectueuse en raison d'un vice de matière ou de fabrication dans la limite de validité de la garantie énoncée dans les présentes. Les réparations prévues par la garantie doivent être effectuées par un concessionnaire Bobcat agréé. Les réparations prévues par la garantie des pièces seront effectuées sans frais de pièces ou main-d'œuvre pour l'acquéreur. Toutefois, l'acquéreur sera responsable des frais et dépens relatifs au transport de la tondeuse, la pièce ou l'accessoire à destination ou en provenance d'un centre des services à la clientèle du concessionnaire agréé, pour tout supplément facturé au titre des heures supplémentaires effectuées à la demande de l'acquéreur ainsi que toute réparation et/ou tout entretien ne se rapportant pas directement à un défaut couvert par la présente garantie restreinte. Une preuve d'achat étayant la réclamation au titre de la garantie sera demandée par le concessionnaire agréé. La présente garantie restreinte est transférable, à condition qu'un concessionnaire Bobcat agréé soit notifié du transfert de propriété et l'autorise. Cependant, la limite de validité de la garantie commence à la date de l'achat initial. Aucune réclamation pour violation de la garantie ne peut entraîner l'annulation ou la résiliation d'un contrat de vente d'une tondeuse, d'une pièce ou d'un accessoire Bobcat. Bobcat Company se réserve le droit de modifier ou d'améliorer la forme de toute tondeuse ou tout accessoire sans aucune obligation de modifier tout produit déjà fabriqué.

Exclusions de garantie

La présente garantie restreinte ne couvre pas les tondeuses, pièces ou accessoires Bobcat (i) faisant l'objet d'un mauvais usage, d'abus, de négligence, de manque d'entretien ou d'un accident, ou dont l'utilisation ou l'entretien n'est pas conforme aux instructions du manuel d'utilisation et d'entretien. Cela comprend notamment l'usure normale du coffre ou de la chicane, y compris les chocs et les dommages dus au sable et autres matériaux abrasifs; (ii) ayant été modifiés de sorte à nuire à leur bon fonctionnement, leur performance ou leur durabilité, ou ayant été modifiés d'une manière non approuvée par Bobcat Company. En outre, la présente garantie ne couvre pas les réparations résultant de l'usure normale, de l'absence de protection adéquate lors du rangement ou de l'entretien normal des pièces et les réparations, y compris sans s'y limiter, le nettoyage de routine, le réglage ou le remplacement des filtres, des bougies d'allumage, des carburateurs, du système d'allumage, des ampoules électriques, des fusibles, du lanceur de démarreur ou autres courroies d'entraînement, freins, garnitures de disques d'embrayage ou balais de démarreurs, ou de l'utilisation de pièces, fournitures ou accessoires, y compris, mais sans s'y limiter, l'essence, l'huile ou les lubrifiants qui, de l'avis raisonnable de Bobcat Company, sont incompatibles avec le produit ou nuisent à son fonctionnement, sa performance ou sa durabilité, ou ne correspondent pas à ceux recommandés dans le manuel d'utilisation et d'entretien ou les instructions d'utilisation fournies par Bobcat Company.

Limite de validité de garantie

La présente garantie couvre la période suivante et ce, à compter de la date d'achat : (i) 36 mois/1 000 heures (par horomètre), selon la première éventualité.

Exclusions de garantie

Les pièces de rechange et accessoires sans numéro de série sont couverts par une garantie d'une durée de 180 JOURS et ce, à compter de la date d'achat. Les accessoires ayant reçu un numéro de série sont couverts par une garantie d'une durée de DEUX JOURS et ce, à compter de la date d'achat. Doosan Bobcat n'offre aucune garantie concernant le moteur et ses pièces de rechange. Reportez-vous au manuel du propriétaire du moteur accompagnant votre produit ou contactez un concessionnaire agréé pour vous enquérir des conditions générales des présentes garanties.

Politique relative à la batterie :

Unités en cours d'utilisation : la garantie consistera en une couverture uniforme de 50 \$ sur une durée de 12 mois.

Nouvelle unité : Lorsqu'il s'avère que la charge de la batterie est insuffisante lors de l'installation d'une unité se trouvant dans une caisse, la garantie couvre une batterie de rechange AGM 4171099.

Limitation de garanties tacites et d'autres recours

Dans la mesure permise par la loi, ni Bobcat Company ni toute autre société affiliée n'offre de garantie, ni ne fait de déclaration ou promesse relative à la qualité, la performance ou l'absence de défaut de la tondeuse, la pièce ou l'accessoire Bobcat couvert par la présente garantie restreinte.

LE CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ NE PROPOSE AUCUNE GARANTIE DE SON PROPRE FAIT ET N'A AUCUNE AUTORITÉ À FAIRE UNE REPRÉSENTATION, UNE GARANTIE OU UNE PROMESSE AU NOM DE LA SOCIÉTÉ BOBCAT OU POUR MODIFIER LES TERMES OU LIMITATIONS DE CETTE GARANTIE LIMITÉE DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT.

CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET SE SUBSTITUE À TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE DE TITRE. BOBCAT COMPANY DÉCLINE TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE. BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE BOBCAT AGRÉÉ NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE DÉTERMINÉ, ACCESSOIRE, INDIRECT OU CONSÉCUTIF DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE PERTE OU INTERRUPTION D'EXPLOITATION, PERTE DE PROFIT OU PERTE D'USAGE DE LA MACHINE, QU'IL SOIT FONDÉ SUR UNE GARANTIE DU CONTRAT, UN PRÉJUDICE, UNE NÉGLIGENCE, UNE RESPONSABILITÉ STRICTE, UNE LOI OU AUTRE, MÊME SI BOBCAT COMPANY OU LE CONCESSIONNAIRE AGRÉÉ A ÉTÉ INFORMÉ DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE BOBCAT COMPANY ET DU CONCESSIONNAIRE AGRÉÉ À L'ÉGARD DU PRODUIT ET DES SERVICES FOURNIS EN VERTU DES PRÉSENTES NE SAURAIT DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT DU PRODUIT SUR LEQUEL LA RESPONSABILITÉ EST FONDÉE.

Obtention des réparations prévues par la garantie

Pour faire une réclamation au titre de la garantie, rapportez la tondeuse ou l'accessoire Bobcat à un concessionnaire agréé pendant la période de validité de garantie. Une preuve d'achat étayant la réclamation au titre de la garantie sera demandée. Toute falsification des documents de garantie annule la présente garantie. Bobcat Company se réserve le droit de retirer et d'inspecter l'horomètre de la tondeuse (le cas échéant) aux fins de vérification de cas suspectés de sabotage de l'horomètre en question. Bobcat Company se réserve également le droit de confirmer en dernier lieu les cas de sabotage de l'horomètre. Tout sabotage de l'horomètre annule la présente garantie. La présente garantie n'est valide que pour les tondeuses, pièces et accessoires Bobcat répertoriés dans les présentes.

4179361enUS (06-20) (0)

Imprimé aux États-Unis



Bobcat® et le logo Bobcat sont des marques de Bobcat Company aux États-Unis et dans divers autres pays. 2020© Bobcat Company. Tous droits réservés.